



Le Locle, le 9 mai 2017

A tous nos membres et adhérents

Chers membres et adhérents,

C'est avec un grand plaisir que nous vous convions à la désormais traditionnelle journée des familles.

Vos enfants, vos parents sont bien sûr les bienvenus. Un grand feu sera préparé et la SMMN vous offre les grillades.

Vous prendrez avec vous : l'apéro, le vin, les salades, le dessert, le café et surtout vos services. En cas de mauvais temps, il y a une belle cabane forestière pour s'abriter (40 places), mais il faut se munir d'un imperméable, c'est plus sûr.

Le programme est le suivant :

Dimanche 11 juin 2017

07h30 : Rendez-vous sur la place Bournot côté Est et regroupement dans les voitures. 07h45 env. Départ pour Peseux, cabane forestière.

08h15 : Rendez-vous à Peseux, cabane forestière (voir plan). Recherche de champignons et de fleurs sous la conduite de François Freléchoux et son équipe.

Dès 11h30 : Ceux qui ne peuvent venir le matin peuvent nous rejoindre à l'apéro directement à la cabane.

Dès 12h30 : Grillades et repas.

14h30 : Pour les mordus, recherche de champignons dans la forêt alentours.

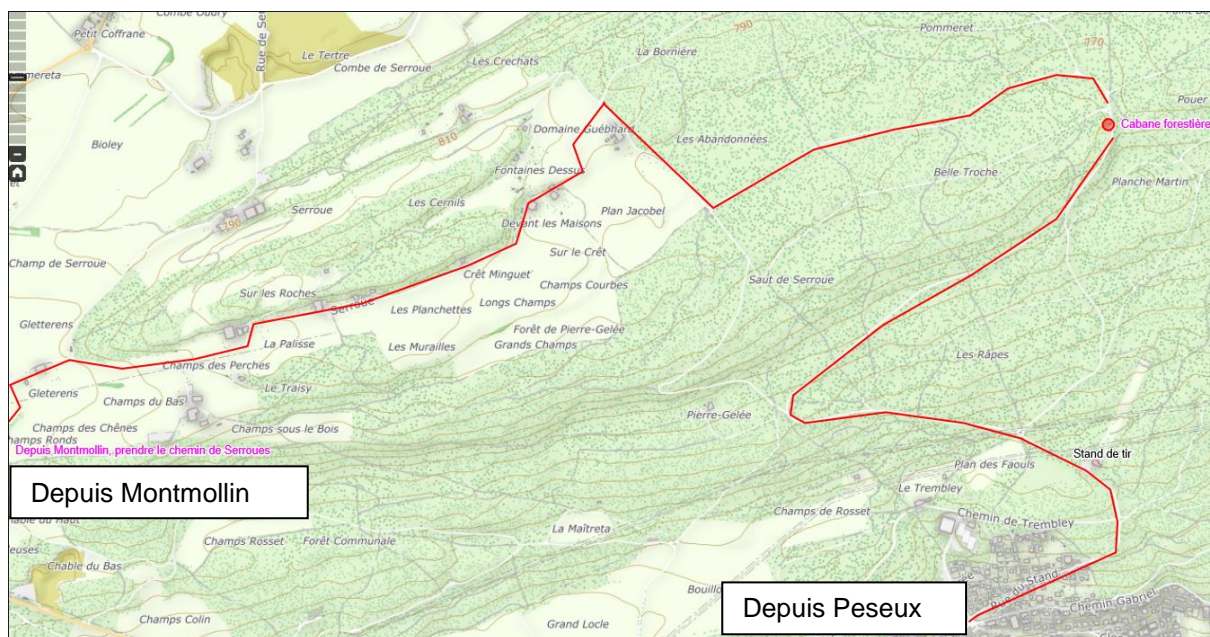
Pour une bonne organisation, nous vous prions de vous inscrire au moyen du bulletin-réponse annexé **jusqu'au vendredi 2 juin au plus tard** et de le retourner à : François Degoumois, Pierre-à-Bot 105, 2000 Neuchâtel ou par email : fnicde@net2000.ch. En cas de besoin : 077 410 06 79.

Nous nous réjouissons de vous voir très nombreux et vous présentons, Chers membres et adhérents, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité

Annexe :

- Plan et bulletin d'inscription



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pique-nique des familles : dimanche 11 juin 2017 (délai d'inscription le 2.06.17)

Nom Prénom Nbr de personnes

Je serai à la Place Bournot à 7h30 Nbr de personnes

Je n'ai pas de voiture (prise en charge) Nbr de personnes

Je viendrai directement à la cabane à 08h15 Nbr de personnes

Je viendrai directement à l'apéritif à 11h30 Nbr de personnes

Je participerai au repas, dès 12h30 Nbr de personnes

En cas d'accident, la SMMN décline toute responsabilité. C'est l'assurance accident privée des participants qui entre en action en cas de sinistre. N'hésitez pas à vous informer auprès de votre assureur (en général, l'assureur maladie de base) pour savoir si vous êtes couvert.